

Compte rendu Conseil communautaire du 25 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 Mars 2021, à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes Porte de DrômArdèche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **CLAVEYSON** sous la Présidence de Monsieur Pierre JOUVET.

Date de convocation : 18 Mars 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 54

Présents titulaires : 44

BECHERAS Philippe, ROUMÉAS Raphaëlle, REYNAUD Christelle, CHENEVIER Frédéric, BOIDIN Patricia, LACROIX Alain, MOUTON Jean-Marc, CESA Jean, DELAPLACETTE Philippe, BRUN Raphaël, VIGIER Diane, DERNAT Marin, LAFAURY Yves, BONNET Marie-Hélène, BRUNET Florent, LALLIER Delphine, PEREZ Laurence, DURAND Nicole PEROT Sylvie, GENTHON Agnès, FAURE François, DURAND Nathalie, FERLAY Aurélien, NOIR Alain, BIENNIER André, PROT Marie-Christine, BOUVIER David, MERCIER Hervé, ORIOU Hélène, DELANOË Annick, MONTAGNE Ludwig, SOULHIARD Marie-Christine, HEBERT Aline, ORIOU Gérard, SAUVIGNET Marie Jo, ANDROUKHA Jean Pierre, EPINAT Guillaume, JACOB Olivier, DELBECQ Laurence, LUYTON Guillaume, CAIRE Jérôme, BAYLE Patrick, MEDDAHI Anissa, JOUVET Pierre,

Absents et excusés : 10

COMBIER Jean-Daniel, FAURE Estelle, BARON Samuel, BARON ANTERION Colette, ROBERT Gérard, SAPET Frédérique, ARNAUD Daniel, SANCHEZ Maryse, CHRIST Agnès, SARGIER Maurice

Suppléants remplaçant de droit titulaires absents : 0

Pouvoirs : 9

LAFAURY Yves (pour FAURE Estelle), LACROIX Alain (pour BARON Samuel), BOIDIN Patricia (pour BARON ANTERION Colette), SOULHIARD Marie-Christine (pour SARGIER Maurice), CHENEVIER Frédéric (pour ROBERT Gérard), CAIRE Jérôme (pour CHRIST Agnès), BAYLE Patrick (pour SAPET Frédérique), HEBERT Aline (pour ARNAUD Daniel), SAUVIGNET Marie Jo (pour SANCHEZ Maryse)

➔ Sujets soumis à délibération

Délibération N° 2021_03_25_01

Objet : 7-1-FIN-Vote Compte de gestion et Compte administratif 2020 du Budget Principal et Budgets Annexes

Rapporteur : Florent BRUNET

Le compte administratif 2020 du Budget principal et des 6 Budgets annexes est présenté.

Il est constaté sa conformité au **compte de gestion 2020** du Budget principal et des 6 Budgets annexes.

Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Les résultats de l'exercice sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	13 168 884,71	2 038 698,32	28 172 747,72
Recettes	9 891 245,87	3 124 419,54	37 121 481,48
Résultats	-3 277 638,84	1 085 721,22	8 948 733,76

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

Les résultats de l'exercice de l'exercice sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	144 553,90	23 856,24	1 473 304,18
Recettes	452 029,12	1 361,77	1 475 930,82
Résultats	307 475,22	-22 494,47	2 626,64

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Les résultats de l'exercice sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	3 563 416,78	317 737,32	2 341 675,53
Recettes	3 466 440,43	0,00	3 887 333,45
Résultats	-96 976,35	-317 737,32	1 545 657,92

BUDGET ANNEXE SPANC

Les résultats de l'exercice sont arrêtés comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	41 159,66	23 100,00
Recettes	138 462,17	44 791,61
Résultats	97 302,51	21 691,61

BUDGET ANNEXE ACTIONS ECONOMIQUES

Les résultats de l'exercice sont arrêtés comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	
Dépenses	142 416,83	7 985,83	317 307,38
Recettes	545 927,16	0,00	358 461,84
Résultats	403 510,33	-7 985,83	41 154,46

BUDGET ANNEXE ZONE ACTIVITES ECONOMIQUES

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	8 071 599,00	8 026 281,52
Recettes	7 664 328,06	8 773 925,59
Résultats	-407 270,94	747 644,07

BUDGET ANNEXE AXE 7

Les résultats de l'exercice sont arrêtés comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	7 495 017,30	4 116 962,87
Recettes	3 369 625,08	8 218 831,10
Résultats	-4 125 392,22	4 101 868,23

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **APPROUVER le compte de gestion 2020 du Budget principal et des 6 Budgets annexes**
- **APPROUVER le compte administratif 2020 du Budget principal et des 6 Budgets annexes conformément aux tableaux ci-dessus**

Délibération N° 2021_03_25_02

Objet : 7-1- FIN - Affectation des résultats – Budget Principal

Rapporteur : Florent BRUNET

Le compte administratif de l'année 2020 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2020	
Dépenses de fonctionnement	28 172 747,72 €
Recettes de fonctionnement	30 164 785,54 €
Résultat de l'année	1 992 037,82 €
Résultat N-1	6 956 695,94 €
Résultat de clôture	8 948 733,76 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2020	
Dépenses d'investissement	8 784 656,05 €
Restes à réalisés en dépenses	2 038 698,32 €
Recettes d'investissement	9 891 245,87 €
Restes à réaliser en recettes	3 124 419,54 €
Résultat de l'année (RAR compris)	2 192 311,04 €
Résultat N-1	- 4 384 228,66 €
Résultat de clôture	- 2 191 917,62 €
BESOIN DE FINANCEMENT (1068)	2 191 917,62 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **APPROUVER** l'affectation des résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 conformément au détail présenté ci-avant.
- **DECIDER** d'affecter sur le compte 1068 la somme de 2 191 917.62 € qui permet de couvrir le besoin de financement des dépenses engagées non mandatées au 31/12/20.

En report à nouveau (002) au Budget primitif du budget principal de Porte de DrômArdèche la somme de 6 756 816. 14 €, correspondant au résultat de clôture de la section de fonctionnement déduction faite de l'affectation au compte 1068.

Délibération n° 2021_03_25_03

Objet : 7-1-FIN- Affectation des résultats – budget annexe CNA

Rapporteur : Florent BRUNET

Le compte administratif de l'année 2020 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2020	
Dépenses de fonctionnement	1 473 304,18 €
Recettes de fonctionnement	1 434 262,01 €
Résultat de l'année	- 39 042,17 €
Résultat N-1	41 668,81 €
Résultat de clôture	2 626,64 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2020	
Dépenses d'investissement	67 747,86 €
Restes à réalisés en dépenses	23 856,24 €
Recettes d'investissement	452 029,12 €
Restes à réaliser en recettes	1 361,77 €
Résultat de l'année (RAR compis)	361 786,79 €
Résultat N-1	- 76 806,04 €
Résultat de clôture	284 980,75 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- que les résultats seront reportés comme indiqué ci-dessus, sans affectation.

Délibération N° 2021_03_25_04

Objet : 7-1-FIN- Affectation des résultats – budget annexe Assainissement

Rapporteur : Florent BRUNET

Le compte administratif de l'année 2020 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2020	
Dépenses de fonctionnement	2 340 675,53 €
Recettes de fonctionnement	3 297 579,91 €
Résultat de l'année	956 904,38 €
Résultat N-1	589 753,54 €
Résultat de clôture	1 546 657,92 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2020	
Dépenses d'investissement	3 304 999,52 €
Restes à réalisés en dépenses	317 737,32 €
Recettes d'investissement	3 466 440,43 €
Restes à réaliser en recettes	- €
Résultat de l'année (RAR compris)	- 156 296,41 €
Résultat N-1	- 258 417,26 €
Résultat de clôture	- 417 713,67 €
BESOIN DE FINANCEMENT (1068)	414 713,67 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **APPROUVER** l'affectation des résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2020 conformément au détail présenté ci-avant.
- **DECIDER** d'affecter sur le compte 1068 la somme de 414 713.67 € qui permet de couvrir le besoin de financement des dépenses engagées non mandatées au 31/12/20. En report à nouveau (002) au Budget primitif du budget principal de Porte de DrômArdèche la somme de 1 131 944.25 €, correspondant au résultat de clôture de la section de fonctionnement déduction faite de l'affectation au compte 1068.

Délibération N° 2021_03_25_05

Objet : 7-1-FIN- Affectation des résultats – budget annexe ACTIONS ECONOMIQUES

Rapporteur : Florent BRUNET

Le compte administratif de l'année 2020 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2020	
Dépenses de fonctionnement	317 307,38 €
Recettes de fonctionnement	353 736,03 €
Résultat de l'année	36 428,65 €
Résultat N-1	4 725,81 €
Résultat de clôture	41 154,46 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2020	
Dépenses d'investissement	142 416,83 €
Restes à réalisés en dépenses	7 985,83 €
Recettes d'investissement	276 230,09 €
Restes à réaliser en recettes	- €
Résultat de l'année (RAR compris)	125 827,43 €
Résultat N-1	269 697,07 €
Résultat de clôture	395 524,50 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- que les résultats seront reportés comme indiqué ci-dessus, sans affectation

Délibération N° 2021_03_25_06

Objet : 7-1-FIN- Affectation des résultats – budget annexe SPANC

Rapporteur : Florent BRUNET

Le compte administratif de l'année 2020 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2020	
Dépenses de fonctionnement	41 159,66 €
Recettes de fonctionnement	29 900,00 €
Résultat de l'année	- 11 259,66 €
Résultat N-1	108 562,17 €
Résultat de clôture	97 302,51 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2020	
Dépenses d'investissement	23 100,00 €
Restes à réalisés en dépenses	- €
Recettes d'investissement	39 600,00 €
Restes à réaliser en recettes	- €
Résultat de l'année	16 500,00 €
Résultat N-1	5 191,61 €
Résultat de clôture	21 691,61 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **que les résultats seront reportés comme indiqué ci-dessus, sans affectation.**

Délibération N° 2021_03_25_07

Objet : 7-1-FIN- Affectation des résultats – budget annexe AXE 7

Rapporteur : Florent BRUNET

Le compte administratif de l'année 2020 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2020	
Dépenses de fonctionnement	4 116 962,87 €
Recettes de fonctionnement	4 183 019,16 €
Résultat de l'année	66 056,29 €
Résultat N-1	4 035 811,94 €
Résultat de clôture	4 101 868,23 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2020	
Dépenses d'investissement	4 075 021,22 €
Restes à réalisés en dépenses	- €
Recettes d'investissement	3 369 625,08 €
Restes à réaliser en recettes	- €
Résultat de l'année	- 705 396,14 €
Résultat N-1	- 3 419 996,08 €
Résultat de clôture	- 4 125 392,22 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **que les résultats seront reportés comme indiqué ci-dessus, sans affectation.**

Délibération N° 2021_03_25_08

Objet : 7-1-FIN- Affectation des résultats – budget annexe ZAEC

Rapporteur : Florent BRUNET

Le compte administratif de l'année 2020 fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2020	
Dépenses de fonctionnement	8 026 281,52 €
Recettes de fonctionnement	7 325 490,38 €
Résultat de l'année	- 700 791,14 €
Résultat N-1	1 448 435,21 €
Résultat de clôture	747 644,07 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2020	
Dépenses d'investissement	6 655 625,69 €
Restes à réalisés en dépenses	- €
Recettes d'investissement	7 664 328,06 €
Restes à réaliser en recettes	- €
Résultat de l'année	1 008 702,37 €
Résultat N-1	- 1 415 973,31 €
Résultat de clôture	- 407 270,94 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **que les résultats seront reportés comme indiqué ci-dessus, sans affectation.**

Délibération N° 2021_03_25_09

Objet : 7-1-FIN-Budget Principal – Modification, Augmentation et création d'autorisation d'engagement

Rapporteur : Florent BRUNET

L'autorisation de programme ou d'engagement permet aux collectivités territoriales de programmer des opérations d'investissement ou de fonctionnement dont l'exécution est prévue sur plusieurs années, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire. Elle fixe d'une part les crédits maximums pouvant être engagés pour l'opération ou les opérations constituant l'autorisation de programme ou d'engagement et d'autre part par un échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'autorisation de programme ou d'engagement.

L'échéancier des crédits de paiement fixe les montants pouvant être mandatés chaque année. Ils sont inscrits au budget primitif.

Pour la réalisation du plan d'actions, il est proposé de créer, de modifier et de supprimer plusieurs autorisations de programme ou d'engagement.

Plusieurs investissement ou actions sont en projet et doivent faire l'objet d'une programmation pluriannuelle, par création d'autorisations de programme ou d'engagements dans les conditions suivantes, retraçant le montant de chaque AP ou AE et sa déclinaison pluriannuelle en crédits de paiement (CP).

Modification des Autorisations de Paiement

Augmentation de la durée de la gérance pour 5 ans

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
0004 - Aéroport gestion de la plateforme	62 400,00	15 600,00	7 800,00	16 328,54	22 671,46						
Révision modification 2021	166 800,00	15 600,00	7 800,00	16 328,54	16 494,66	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00	20 576,80

Reconduction de l'accompagnement de l'installation de médecins sur le territoire sur la durée du mandat

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (TTC)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
0029 - Aide à l'installation de médecin généraliste et spécialiste	34 000,00	-	-	17 000,00	17 000,00					
Révision modification 2021	150 000,00	-	-	-	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00

Modification des crédits de paiement (répartition des crédits sur les années)

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021
0001 - Etude compétence réseau	125 000,00	-	73 460,20	17 831,88	33 707,92	
Révision modification 2021	125 000,00	-	73 460,20	17 831,88	33 449,65	258,27

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021
0002 - Etude appontement développement économique	105 000,00	-	37 211,28	26 024,00	41 764,72	
Révision modification 2021	105 000,00	-	37 211,28	26 024,00	-	41 764,72

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
0003 - ORC prestations nouveaux modes de vente et politique commerciale	35 000,00	-	-	-	10 000,00	10 000,00	15 000,00	
Révision modification 2021	35 000,00	-	-	-	-	10 000,00	10 000,00	15 000,00

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
0005 - Prestation agriculture	25 000,00	-	3 825,84	-	10 000,00	11 174,16	
Révision modification 2021	25 000,00	-	3 825,84	-	-	15 000,00	6 174,16

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (TTC)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
0024 - Signalétique - Entretien voirie	204 000,00	24 240,95	25 000,00	154 759,05					
Révision modification 2021	204 000,00	24 240,95	18 874,17	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	35 884,88

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (TTC)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
0025 - Politique de la ville – OPAH RU Animation	586 836,00	58 643,52	108 718,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	59 474,48
Révision modification 2021	586 836,00	58 643,52	108 718,00	110 194,80	120 000,00	120 000,00	69 279,68

Modification de l'Autorisation de programme

Plusieurs projets sont éligibles aux fonds de concours commerces (projets de d'entreprises et de commerces-projets de communes) et prolongation sur 2021 et 2022

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
0010 - Aides pépinières et commerces et investissement entreprises	590 000,00	136 370,14	171 143,77	85 332,97	197 153,12		
Révision modification 2021	1 000 000,00	136 370,14	171 143,77	85 332,97	121 647,25	250 000,00	235 505,87

Concernant la micro crèche, la révision de l'enveloppe résulte de choix liés au projet handicap et aux améliorations pour améliorer le bilan carbone du bâtiment.

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2019	2020	2021	2022
0033 - Micro crèche Anneyron	810 000,00	5 760,00	581 000,00	223 240,00	
Révision modification 2021	910 000,00	5 760,00	-	485 709,00	418 531,00

L'augmentation est due aux contraintes loi sur l'eau et de maîtrise foncière

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
671 - Protection Hauterives	1 602 000,00	13 017,46	38 531,10	39 004,99	414 000,00	1 097 446,45	
Révision modification 2020	1 940 000,00	13 017,46	38 531,10	39 004,99	46 735,00	692 000,00	1 110 711,45

Diminution de l'Autorisation de programme

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021
0015 - Aire de lavage - Agriculture	40 000,00	-	2 310,00	3 895,00	22 000,00	11 795,00
Révision modification 2021	13 904,20	-	2 310,00	3 895,00	1 699,20	6 000,00

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021
121 - Voie cyclable verte	1 650 000,00	-	14 880,00	39 255,84	913 000,00	682 864,16
Révision modification 2021	1 142 028,00	-	14 880,00	39 255,84	734 298,98	353 593,18

Modification des crédits de paiement

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
0007 - Mise en œuvre FTTH - Pole ING	3 525 000,00	-	-	-	2 500 000,00	-	-	-	-	1 025 000,00
Révision modification 2021	3 525 000,00	-	-	-	2 500 000,00	-	-	-	-	1 025 000,00

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
0008 - Opportunité achat terrains - Pole Dev	150 000,00	-	-	2 532,00	50 000,00	50 000,00	47 468,00	
Révision modification 2021	150 000,00	-	-	2 532,00	-	50 000,00	50 000,00	47 468,00

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
0009 - Audit Technique et assistance - Pole Dev Eco	30 000,00	-	-	-	15 000,00	15 000,00		
Révision modification 2021	30 000,00	-	-	-	-	10 000,00	10 000,00	10 000,00

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
0017 - PROGRAMME LOGEMENTS LLS - PLH	1 100 000,00	32 000,00	22 000,00	76 000,00	300 000,00	300 000,00	218 000,00	152 000,00
Révision modification 2021	1 100 000,00	32 000,00	22 000,00	76 000,00	23 584,00	300 000,00	300 000,00	346 416,00

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
0018 - Portage foncier - Urba	2 760 375,00	622 521,00	137 853,76	-	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,24
Révision modification 2021	2 760 375,00	622 521,00	137 853,76	-	148 831,86	500 000,00	500 000,00	851 168,38

Autorisation de programme	Montant de l'AE (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
0020 - Diagnostics vulnérabilité	90 000,00	6 542,94	-	1 821,35	50 000,00	31 635,71		
Révision modification 2021	90 000,00	6 542,94	-	1 821,35	1 797,74	36 000,00	25 000,00	18 837,97

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
0021 - Rivières - Papi MOE Avenon la Motte de Galaure	780 000,00	4 129,20	28 929,60	165 834,00	581 107,20		
Révision modification 2021	798 000,00	4 129,20	28 929,60	44 969,40	114 088,20	309 993,00	295 890,60

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2018	2019	2020	2021	2022
0022 - Rivière Papi MOE Rivolles Ponsas	402 000,00	-	33 129,22	194 258,00	174 612,78	
Révision modification 2021	402 000,00	-	33 129,22	5 809,90	194 258,00	168 802,88

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
0023 - Fonds de compensation - Agriculture	350 000,00	-	-	50 000,00	50 000,00	150 000,00	100 000,00	
Révision modification 2021	350 000,00	-	-	17 960,00	50 000,00	100 000,00	150 000,00	32 040,00

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
0026 - Tourisme digital	145 000,00	72 840,00	-	42 160,00	30 000,00		
Révision modification 2021	145 000,00	72 840,00	-	-	25 000,00	25 000,00	22 160,00

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2018	2019	2020	2021	2022
0028 - Requalification ZAE	1 540 000,00	-	-	1 000 000,00	320 000,00	220 000,00
Révision modification 2021	1 540 000,00	-	-	130 221,17	1 220 000,00	189 778,83

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2018	2019	2020	2021
0030 - Centre de santé et crèche St Rambert d'Albon	4 100 000,00			34 084,98	1 700 000,00
Révision modification 2021	4 100 000,00			34 084,98	236 025,60

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (TTC)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
0031 - Suivi et animation OPAH Copro dégradées	478 884,00	-	110 400,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	68 484,00
Révision modification 2021	478 884,00	-	110 400,00	97 765,52	100 000,00	100 000,00	70 718,48

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
0032 - Bonus foncier	400 000,00	-	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	
Révision modification 2021	400 000,00	-	-	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
0051 - Participation échangeur	6 763 840,86	-	733 840,86	-	-	3 350 000,00		2 010 000,00	670 000,00
Révision modification 2021	6 763 840,86	-	733 840,86	2 160,00	-	1 340 000,00	2 010 000,00	2 010 000,00	667 840,00

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
670 - Digue du Nant - Rivière	2 005 000,00	57 189,60	22 535,00	52 145,44	534 000,00	1 339 129,96	
Révision modification 2020	2 005 000,00	57 189,60	22 535,00	52 145,44	14 249,96	403 450,00	1 455 430,00

Modification Recette de l'Autorisation de programme

Autorisation de programme (Recette)	Montant de l'AP (TTC)	2019	2020	2021
0001 - Centre de santé et crèches St Rambert	2 200 235,00	817 894,00	732 341,00	650 000,00
Révision modification 2021	2 442 557,00	-	446 367,73	1 996 189,27

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- de modifier et d'augmenter les autorisations de programmes et les autorisations d'engagement tel que proposé ci-avant

Délibération N° 2021_03_25_10

Objet : 7-1-FIN-Budgets Annexe- Modification, Augmentation et création d'autorisation d'engagement

Rapporteur : Florent BRUNET

L'autorisation de programme ou d'engagement permet aux collectivités territoriales de programmer des opérations d'investissement ou de fonctionnement dont l'exécution est prévue sur plusieurs années, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire. Elle fixe d'une part les crédits maximum pouvant être engagés pour l'opération ou les opérations constituant l'autorisation de programme ou d'engagement et d'autre part par un échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'autorisation de programme ou d'engagement.

L'échéancier des crédits de paiement fixe les montants pouvant être mandatés chaque année. Ils sont inscrits au budget primitif.

Pour la réalisation du plan d'actions, il est proposé de créer, de modifier et de supprimer plusieurs autorisations de programme ou d'engagement

Plusieurs investissement ou actions sont en projet et doivent faire l'objet d'une programmation pluriannuelle, par création d'autorisations de programme ou d'engagements dans les conditions suivantes, retraçant le montant de chaque AP ou AE et sa déclinaison pluriannuelle en crédits de paiement (CP).

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Réajustement des projets suite :

- aux études de maîtrises d'œuvre pour les opérations suivantes
- à la consultation des entreprises et aux offres faites

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022
108 - STEP Albon St Martin	348 000,00	-	-	3 000,00	283 500,00	61 500,00	
Révision modification 2021	442 300,00	-	-	3 000,00	2 705,00	221 000,00	215 595,00

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018	2019	2020	2021
99 - STEP CHATEAUNEUF	2 314 532,27	1 180 026,55	812 373,94	41 131,78	281 000,00	
Révision modification 2021	2 255 067,55	1 180 026,55	812 373,94	41 131,78	40 535,28	181 000,00

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2018	2019	2020	2021
00101 - STEP EPINOUBE	677 500,00	13 475,78	51 923,72	612 100,50	
Révision modification 2021	644 971,66	13 475,78	33 092,47	536 903,41	61 500,00

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2018	2019	2020	2021
00106 - STEP OZON AVANON	76 000,00	57 266,15	13 939,90	4 793,95	
Révision modification 2021	72 206,05	57 266,15	13 939,90	-	1 000,00

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018	2019	2020	2021
100 - STEP HAUTERIVES	2 153 023,43	28 394,96	475 058,33	1 338 570,14	311 000,00	
Révision modification 2021	2 046 670,88	28 394,96	475 058,33	1 338 570,14	183 647,45	21 000,00

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2018	2019	2020	2021
102 - STEP ST SORLIN EN VALLOIRE	702 000,00	18 225,00	28 164,82	655 610,18	
Révision modification 2021	662 925,07	18 225,00	28 164,82	560 035,25	56 500,00

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018	2019	2020	2021
81 - STEP OZON GACHON REHABILITATION	133 200,00	7 637,08	10 450,93	104 707,55	10 404,44	
Révision modification 2021	124 375,56	7 637,08	10 450,93	104 707,55	580,00	1 000,00

Une AP doit être créée pour la reconstruction de la lagune de Manthes. Cette opération était bien inscrite au PPI défini en 2014.

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2021	2022	2023
109-STEP MANTHES	425 000,00	100 000,00	300 000,00	25 000,00

Modification des crédits de paiement (répartition des crédits sur les années)

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
107 - STEP PEYRAUD	552 000,00	2 000,00	-	11 997,00	538 003,00			
Révision modification 2021	552 000,00	2 000,00	-	11 997,00	2 876,76	50 000,00	202 563,12	282 563,12

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

Un ajustement de l'AP/CP est nécessaire suite aux premières études de maîtrise d'œuvre. Cet AP/CP est susceptible d'évoluer dans les prochaines semaines en fonction du projet de création d'un pentaglis intérieur en complément des aménagements déjà envisagés

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2019	2020	2021	2022
0035 -Espace Aqualudique	592 000,00	19 424,78	389 000,00	183 575,22	
Révision modification 2021	612 000,00	19 424,78	6 311,72	351 758,00	234 505,50

Moins-value du marché de travaux liée à une adaptation technique du projet

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021
0001 - Siphons	192 000,00	8 670,00	88 512,75	66 040,66	28 776,59	
Révision modification 2021	178 505,41	8 670,00	88 512,75	66 040,66	282,00	15 000,00

BUDGET ANNEXE ZAEC

Réajustement des opérations suite :

- aux études de maîtrises d'œuvre
- aux demandes des entreprises nécessitant des évolutions des plans d'aménagement et des travaux réalisés
- à la consultation des entreprises et aux offres reçues

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (HT)	2018	2019	2020	2021
0003 - AMENAGEMENT ZA GONNET	350 000,00	-	97 597,11	242 400,00	10 002,89
Révision modification 2021	434 443,77		97 597,11	65 846,66	271 000,00

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (HT)	2019	2020	2021
0004 - AMENAGEMENT ZA PAYOTS	410 000,00	7 574,44	375 000,00	27 425,56
Révision modification 2021	434 707,60	7 574,44	27 133,16	400 000,00

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (HT)	2018	2019	2020	2021
0002 - AMENAGEMENT ZA CHANTECAILLE	627 455,00	-	24 461,67	353 000,00	249 993,33
Révision modification 2021	366 269,29		24 461,67	181 807,62	160 000,00

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (HT)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
0001 - AMENAGEMENT ZA ANNEYRON	968 000,00	7 656,70	3 657,48	144 320,00	500 000,00	312 365,82		
Révision modification 2021	968 000,00	7 656,70	3 657,48	7 181,96	145 000,00	150 000,00	400 000,00	392 503,86

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (HT)	2018	2019	2020	2021	2022
0005 - AMENAGEMENT ZA VAL D OR	1 000 000,00	9 885,00	9 629,00	980 486,00		
Révision modification 2021	1 000 000,00	9 885,00	9 629,00	22 972,98	670 000,00	287 513,02

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (HT)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
0034 - AMENAGEMENT ZA RAPON	1 000 000,00	-	808 650,00	191 350,00			
Révision modification 2021	1 000 000,00	-	-	20 000,00	150 000,00	500 000,00	330 000,00

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (HT)	2021	2022
0036-AMENAGEMENT ZA MORNAY	275 000,00	100 000,00	175 000,00

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (HT)	2021	2022	2023
0037 - AMENAGEMENT ZA PIERRELLES	1 100 000,00	325 000,00	400 000,00	300 000,00

BUDGET ANNEXE ACTIONS ECONOMIQUES

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2019	2020	2021	2022
0001 - Etude restauration	50 000,00	32 000,00	18 000,00		
Révision modification 2021	50 000,00	-	10 875,00	30 000,00	9 125,00

BUDGET ANNEXE AXE 7

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (HT)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
0001 - AMENAGEMENT AXE 7 PHASE 1	7 500 000,00	57 440,00	1 512 478,74	574 789,08	2 000 000,00	3 355 292,18			
Révision modification 2021	7 500 000,00	57 440,00	1 512 478,74	574 789,08	315 285,89	942 913,00	900 000,00	1 620 000,00	1 577 093,29

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (HT)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
0002 - AMENAGEMENT AXE 7 PHASE 2	4 000 000,00	95 390,40	1 000 000,00	1 000 000,00	1 904 609,60		
Révision modification 2021	4 000 000,00	95 082,00	380 596,47	559 500,00	600 000,00	1 080 000,00	1 284 821,53

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **de modifier et d'augmenter les autorisations de programmes et les autorisations d'engagement tel que proposé ci-avant**

Délibération n° 2021_03_25_11

Objet : 7-2-FIN- Participation du budget principal aux budgets annexes CNA, Actions économiques, centre de santé et ZAEC

Rapporteur : Florent BRUNET

Considérant la compétence développement de la Communauté de communes,
 Considérant la création d'un budget annexe Actions Economiques pour la gestion d'immobilier d'entreprises et la création de bâtiments d'activités économiques de type ateliers relais, pépinière, multiservice ;
 Considérant le principe des bâtiments relais et des pépinières qui offrent aux entrepreneurs qui commencent leur activité des locations à des tarifs préférentiels et progressifs, en tant que modalité de soutien à l'activité économique et à l'attractivité du territoire ;
 Considérant le bilan prévisionnel des opérations gérées au sein du budget annexe ZAEC ;
 Considérant les opérations déficitaires et notamment celles qui arrivent en fin de commercialisation, il convient de prévoir le financement du déficit par une subvention du budget principal et d'instaurer un versement échelonné de 350 000 € annuel subvention d'équilibre,
 Considérant que la communauté de communes gère trois piscines.
 Considérant l'impact de la crise sanitaire qui entraîne des périodes de fermeture et de restrictions des activités du fait des protocoles
 Considérant que la Communauté de communes ouvre dans quelques semaines un centre de santé à Saint-Rambert-d'Albon afin d'améliorer l'accès au soin sur l'ensemble du territoire et de développer une réelle politique de santé publique en direction des habitants,
 Considérant les incertitudes liées à la première année de fonctionnement et les délais attendus dans le versement des différentes participations financières (CPAM, ARS...),

Il est proposé au conseil communautaire :

- Considérant les orientations de la politique de développement de la Communauté de communes, de verser une participation du budget principal au budget Actions Economiques d'un montant de 61 000 € ;
- Considérant le plan de financement des zones déficitaires et l'échelonnement du versement de la subvention d'équilibre, de verser une participation du budget principal au budget annexe ZAEC de 350000€ ;
- Considérant la politique de développement de la pratique sportive, en particulier la politique tarifaire des piscines de Porte de DrômArdèche, et considérant les impacts financiers potentiels de la crise sanitaire (fermetures, remboursement des écoles de natation, baisses de fréquentation), ainsi que les mesures prises pour limiter ces impacts financiers (baisse des consignes de température, non-reconduction des agents contractuels, redéploiement du personnel sur d'autres services et mutualisation des maîtres-nageurs avec les communes), de verser une participation du budget principal au budget CNA d'un montant de 1 170 000 € ;
- Considérant la politique santé de la Communauté de communes et l'ouverture du centre de santé, de verser une participation du budget principal au budget Centre de santé de 130 000 €, compte tenu de la période de démarrage, de la présence de deux médecins sur quatre à l'ouverture, du délai de signature des conventions avec les différents organismes et de la mobilisation des financements de prévention.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- de verser une participation au budget annexe Actions économiques au montant prévisionnel de 61 000€.
- de verser une participation au budget annexe CNA au montant prévisionnel de 1 170 000 €.
- de verser une participation au budget annexe Centre de santé au montant prévisionnel de 130 000€.
- de verser une participation au budget annexe ZAEC au montant prévisionnel de 350 000€.
- De DIRE que le versement de ces participations sera égal au résultat de fonctionnement qui ressortira de l'arrêt des comptes de l'exercice 2021 si la section est déficitaire.

Délibération N° 2021_03_25_12

Objet : 7-1-FIN- Vote Budget Principal et Budgets Annexes 2021

Rapporteur : Florent BRUNET

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- d'adopter le budget primitif et les budgets annexes pour l'exercice 2021 tels que décrits dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement

Le budget principal est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2021	38 241 425,00	31 484 608,86	16 207 152,16	19 484 791,00
Résultat reporté		6 756 816,14	3 277 638,84	
TOTAL	38 241 425,00	38 241 425,00	19 484 791,00	19 484 791,00

Le budget annexe Centre Aquatique est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2021	1 580 980,00	1 578 353,36	887 739,00	580 263,78
Résultat reporté		2 626,64		307 475,22
TOTAL	1 580 980,00	1 580 980,00	887 739,00	887 739,00

Le budget annexe Assainissement Collectif est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2021	3 308 220,00	2 176 275,75	4 147 153,65	4 244 130,00
Résultat reporté		1 131 944,25	96 976,35	
TOTAL	3 308 220,00	3 308 220,00	4 244 130,00	4 244 130,00

Le budget annexe S.P.A.N.C est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2021	138 303,00	41 000,49	240 000,00	218 308,39
Résultat reporté		97 302,51		21 691,61
TOTAL	138 303,00	138 303,00	240 000,00	240 000,00

Le budget annexe Centre de santé est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2021	912 100,00	912 100,00	83 000,00	83 000,00
TOTAL	912 100,00	912 100,00	83 000,00	83 000,00

Le budget annexe ACTIONS ECONOMIQUES est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2021	337 990,00	296 835,54	683 587,89	280 077,56
Résultat reporté		41 154,46		395 524,50
TOTAL	337 990,00	337 990,00	683 588,00	683 588,00

Le budget annexe AXE 7 est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2021	10 215 526,90	6 113 658,67	5 142 281,67	9 267 673,89
Résultat reporté		4 101 868,23	4 125 392,22	
TOTAL	10 215 526,90	10 215 526,90	9 267 673,89	9 267 673,89

Le budget annexe ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES est équilibré en dépenses et en recettes aux montant de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits 2021	9 885 930,72	9 138 286,65	7 741 058,85	8 148 329,79
Résultat reporté		747 644,07	407 270,94	
TOTAL	9 885 930,72	9 885 930,72	8 148 329,79	8 148 329,79

Délibération N° 2021_03_25_13

Objet : 1-1-BAT - Construction d'un multi-accueil et d'un centre de santé à Saint Rambert d'Albon - Avenants au marché de travaux

Rapporteur : Patricia BOIDIN

Les travaux de réalisation du centre de santé et du multi-accueil à Saint Rambert d'Albon seront achevés fin avril. Des compléments techniques ayant des incidences financières sont à prévoir sous forme d'avenants pour plusieurs lots.

Les principales modifications sont les suivantes :

- lot n°2 - Gros œuvre : plus-value 10 217,19 € HT
 - Ponçage et enduit, compléments coffrages, adaptations portails et murs de clôture
- lot n°5 - Menuiserie extérieure, occultation : plus-value 552,65 € HT
 - Adaptations d'ouvertures pour le centre de santé
- lot n°6 - Serrurerie, brise-soleil : plus-values 18 872,48 € HT
 - Modifications des portails et clôtures, adaptation des brises soleil verticaux, mise en œuvre de trappes coupe-feu, compléments et adaptations diverses, suppression de grilles de ventilation
- lot n°7 - Menuiserie intérieure : plus-value 30 347,80 € HT
 - Compléments pour le contrôle d'accès, complément et adaptation du mobilier
- lot n°8 - Doublage, cloison, peinture : plus-value 10 103,95 € HT
 - Traitement des sous-faces des parvis, compléments de coffrages, ajustement des superficies de doublages, isolants et faux-plafonds
- lot n°9 - Chape, carrelage : plus-value 6 127,71 € HT
 - Changement de gammes de carrelage et ajustement des superficies
- lot n°10 - Sol souple : moins-value 554,11 € HT
 - Ajustement des superficies
- lot n°11 - Chauffage, ventilation, climatisation : plus-value 10 597 € HT
 - Passage des réseaux humides en vide sanitaire, compléments d'équipements sanitaires
- lot n°12 - Electricité : plus-value 7 978 € HT

- Mise en œuvre d'un système de vidéo-surveillance et d'un réseau ondulé, compléments d'équipements pour la fibre optique et l'alarme anti-intrusion.

Le tableau ci-dessous précise les incidences financières pour les lots concernés.

N° de lot	Type de prestation	Nom du prestataire	Montant notifié (€ HT)	Avenants		TOTAL final (€ HT)
				Conseil communautaire du 08/10/20 (€ HT)	Objet de la délibération (€ HT)	
1	Terrassement	REVOL TP (Epinouze)	16 000,00 €	-	-	16 000,00 €
2	Gros œuvre	BAZIN (Seysssel)	834 725,84 €	6 422,91 €	10 217,19 €	851 365,94 €
3	Etanchéité, charpente métallique	MANREY (St Michel sur Rhône)	167 773,21 €	-	-	167 773,21 €
4	Revêtement de façade	ORAKCI FACADE (Auberive sur Varezze)	71 616,20 €	-	-	71 616,20 €
5	Menuiserie extérieure métalliques, occultations	SOLBOS (Pont Eveque)	177 776,35 €	8 060,00 €	552,65 €	186 389,00 €
6	Serrurerie, brise soleil	BORET (St Rambert d'Albon)	205 054,97 €	-	18 872,48 €	223 927,45 €
7	Menuiserie intérieures bois	CHAUTANT (St Rambert d'Albon)	203 000,00 €	-	30 347,80 €	233 347,80 €
8	Doublage, cloisons, peintures	THOMASSET ET FILS (Mours Saint Eusèbe)	199 504,14 €	-	10 103,95 €	209 608,09 €
9	Chape, carrelage	LES AS DES CARREAUX (Roussillon)	64 372,31 €	-	6 127,71 €	70 500,02 €
10	Sol souple	SOLS MURS REALISATION (Saint Priest)	23 298,52 €	-	-554,11 €	22 744,41 €
11	Chauffage, ventilation, climatisation, plomberie	HAUTERIVES CHAUFFAGE (Hauterives)	311 020,00 €	-	10 597,00 €	321 617,00 €
12	Electricité, courants forts, courants faibles	BEGOT (Saint Vallier)	170 000,00 €	-	7 978,00 €	177 978,00 €
13	Panneaux photovoltaïques	SUNFORWATT (Valence)	37 771,67 €	-	-	37 771,67 €
14	Ascenseur	COPAS (Guilherand Granges)	23 800,00 €	-	-	23 800,00 €
15	VRD, aménagements extérieurs	REVOL TP (Epinouze)	165 738,25 €	-	-	165 738,25 €
TOTAL			2 671 451,46 €	14 482,91 €	94 242,67 €	2 780 177,04 €
				0,54%	3,53%	

Le montant initial du marché était de 2 671 451,46 € HT. Le montant des nouveaux avenants s'élève à 94 242,67 € HT, soit un montant total d'avenants depuis le début de l'opération de 108 725,58 € HT. Le montant final du marché de travaux donc est porté à 2 780 177,04 € HT ce qui correspond à une augmentation de + 4,07 % de la valeur du marché initial.

Le taux de subvention du projet s'élève aujourd'hui à 71,5% (DETR, DSIL, CAR, CD26, CAF).

Le montant subventionnable de l'opération prévoyait une part d'imprévus de 5 %, qui couvre l'ensemble des avenants présentés. **Le reste à charge de la collectivité est de 969 882 € HT après avenants.**

Pour mémoire, il était estimé à 1 212 000 € HT au démarrage de l'opération. Cette diminution du reste à charge à la collectivité s'explique par une optimisation des financements en cours d'opération et notamment la mobilisation d'une subvention départementale pour le multi accueil.

Par ailleurs, le délai initial des travaux était de 14 mois. Suite à la suspension du chantier entre le 17 mars 2020 et le 9 avril 2020 lié au contexte sanitaire, de délais complémentaires pour certaines livraisons de matériel ainsi que pour la mise en œuvre de compléments évoqués précédemment, il est proposé de prolonger le délai de 5 semaines et ainsi de décaler la date de réception au 16 avril 2021.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- d'accepter et signer les avenants aux marchés de travaux conformément aux éléments présentés ci-dessus.

Délibération N° 2021_03_25_14

Objet : BAT-Achat Gaz prix fixe - Marché d'exploitation des installations techniques avec garantie totale du centre aquatique Bleu Rive

Rapporteur : M. Frédéric CHENEVIER

L'entretien des installations techniques et la fourniture d'énergie du centre aquatique Bleu Rives sont assurés par un contrat de prestation de services avec la société Engie solutions.

Ce contrat d'une durée de 5 ans s'achèvera le 31 mars 2023. Il prévoyait l'achat du gaz au tarif réglementé pour une période de 3 ans. Conformément à la réglementation, à l'échéance du contrat, il ne sera plus possible de bénéficier du tarif réglementé.

Le tarif réglementé pour les 3 premières années du contrat était fixé au contrat à 28,08€ HT/MWH soit un coût moyen annuel total de chauffage, en année normale, de 39 000 € HT environ (1400 MWH)

Engie solutions propose un tarif réglementé ajusté à 28,04 € HT/MWH pour les 2 dernières années du contrat.

Dans le contexte actuel d'évolution du prix du gaz, il est proposé de valider ce tarif réglementé.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **APPROUVER le prix d'achat du gaz fixe pour la période du 1 avril 2021 au 31 mars 2023 pour un montant de 28,04 € HT/MWH**
- **DONNER tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment pour signer l'avenant au marché de prestations de service avec la société Engie solutions**
- **De DIRE que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif.**

Délibération N° 2021_03_25_15

Objet : 3-2- ECO – Modification Vente de terrain / Zone d'Activités LES PIERRELLES à BEAUSEMBLANT / aux sociétés VFD ENERGIE ET CLIMATIC 26

Rapporteur : Aurélien FERLAY

L'assemblée communautaire est informée d'une modification de demande d'acquisition de terrains au sein de la zone d'activités intercommunale Les Pierrelles à Beausemblant.

La demande initiale avait été faite par la société VFD Energie, représentée par Vincent FABBRI, et validée en conseil communautaire puis confirmée par un compromis en novembre 2018.

L'entreprise, ayant pour activité l'installation d'équipements thermiques et de climatisation, souhaitait acquérir un terrain d'une superficie d'environ 1919 m² pris sur les parcelles 278, 279 et 280 – anciennement parcelle ZB103 divisée. La parcelle avait fait l'objet d'une division comme le stipulait la lettre d'intention du 2 mai 2018. Le projet immobilier devait être porté par l'entreprise VFD location et VFD construction.

Aujourd'hui, la société VFD ENERGIE souhaite acquérir uniquement la parcelle ZB 278 (division de la ZB 103), d'une superficie de 1.004 m², avec faculté de substitution au profit d'une SCI constituée entre les associés de la SAS VFD ENERGIE.

La société (SARL), Climatic26, représentée par M Julien VEYRIER, est en activité depuis 9 ans. Implantée à BEAUSEMBLANT, elle est spécialisée dans le secteur d'activité des travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Elle souhaite acquérir la parcelle ZB 279 et ZB 280 (division de la ZB 103), d'une superficie de 915 m², avec faculté de substitution au profit d'une SCI constituée entre les associés de la société CLIMATIC 26. L'accès au terrain de VFD ENERGIE sera fait au moyen d'une servitude de droit privé, appartenant au terrain de Climatic 26. Ces éléments seront rappelés dans les compromis.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **APPROUVER la vente d'un terrain sur la zone d'activités intercommunale Les Pierrelles à Beausemblant d'une superficie d'environ 1919 m², aux sociétés :**
 - **VFD ENERGIE, parcelle ZB 278 (env 1004m²)**
 - **CLIMATIC 26, parcelles ZB 279 (env 850m²) et ZB 280 (env 65m²)****ou toute personne physique ou morale qui se substituera, au prix de 18 € HT le m².**
- **PRECISER que la surface sera confirmée par un document d'arpentage établi par un géomètre expert, à charge du vendeur.**
- **PRECISER que la signature d'un compromis de vente devra intervenir dans un délai de 6 mois maximum. A défaut, les parcelles concernées pourront être remises en commercialisation par l'EPCI.**
- **CHARGER MAITRES ROUX-JULLIANT, notaires à Saint Vallier, d'engager les démarches nécessaires.**

Délibération N° 2021_03_25_16

Objet : 3-2- ECO – Vente du terrain correspondant à la parcelle YL 134 / Zone d'Activités La Plaine à Anneyron / à la société ARTPROBAT

Rapporteur : Aurélien FERLAY

L'assemblée communautaire est informée d'une demande d'acquisition d'un terrain au sein de la zone d'activités intercommunale La Plaine à Anneyron. Cette demande est faite par la société ARTPROBAT, représentée par Monsieur Didier MANDON.

L'entreprise est spécialisée dans la rénovation de bâtiment et s'est déjà positionnée pour l'acquisition d'un terrain sur la ZA la Plaine, d'une superficie de 2 105 m², validée par délibération du conseil communautaire du 20 Février 2020, et pour laquelle un compromis de vente a été signé avec la Communauté de communes Porte de DrômArdèche. Elle souhaite acquérir un terrain complémentaire d'une superficie d'environ 132 m², correspondant à la parcelle YL 134, contigu au terrain de 2 105 m².

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **APPROUVER la vente d'un terrain sur la zone d'activités intercommunale La Plaine à Anneyron d'une superficie d'environ 132 m², correspondant à la parcelle YL 134, à la société ARTPROBAT, ou toute personne physique ou morale qui se substituera, au prix de 25 € HT/m².**
- **PRECISER que la surface sera confirmée par un document d'arpentage établi par un géomètre expert, à charge du vendeur.**
- **PRECISER que la signature d'un compromis de vente devra intervenir dans un délai de 6 mois maximum. A défaut, les parcelles concernées pourront être remises en commercialisation par l'EPCI.**
- **CHARGER l'étude de MAITRE LIBERA, notaire à ANNEYRON, d'engager les démarches nécessaires.**

Délibération N° 2021_03_25_17

Objet : 3-1-ECO-Acquisition du bâtiment « MONTANER PRUDHOMME » / SCI GLOIRE & VIE » à Moras en Valloire -ZA VAL D'OR

Rapporteur : Aurélien FERLAY

La SARL Montaner Prud'homme, dans le secteur d'activité de l'isolation thermique, a acquis auprès de la SCI Cornillane un bâtiment artisanal d'environ 700 m², situé sur la ZA Val d'or à Moras en Valloire, sur une parcelle de 4 700 m² environ (parcelle AD 611). Cette acquisition, réalisée par l'intermédiaire de la SCI Gloire & Vie, portait sur un prix d'achat d'un montant de 279 600 €.

Suite à l'installation de l'entreprise, de nombreux problèmes ont été relevés (installation illégale de mobil-homes, non-respect de règles d'urbanisme...), conduisant la Communauté de communes Porte de DrômArdèche et la commune de Moras en Valloire à déposer plainte en référé. Le jugement rendu impose de retirer les habitations mobiles, mobil-homes et caravanes, et soumet notamment l'entreprise à une astreinte de 1 000 € pour chaque infraction relevée à ce titre.

Face à cette situation et pour solutionner les problèmes rencontrés, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche propose de racheter la parcelle AD611 ainsi que l'ensemble des biens immobiliers la composant, à hauteur du montant de l'achat, à savoir 279 600 € HT. L'entreprise a dorénavant quitté les lieux et a accepté l'offre d'acquisition à l'amiable de la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **d'acquérir le bâtiment de la SCI Gloire & Vie, sur la ZA Val d'Or à Moras en Valloire pour un montant de 279 600 € HT, conforme à l'avis de France Domaine**
- **CHARGER le cabinet d'avocats Grégory Delhomme d'effectuer les formalités de l'acte rédigé en la forme administrative.**
- **De DIRE que la Communauté de communes sera représentée, pour la signature de l'acte administratif d'acquisition, par M. Aurélien Ferlay, 3^{ème} Vice-Président.**

Délibération N° 2021_03_25_18

Objet : 3-1-ECO – Projet de création d'une ZAC pour l'extension du parc d'activités AXE 7 – Ouverture et Modalités de la concertation

Rapporteur : Aurélien FERLAY

1. Contexte général et objectifs du projet :

La Communauté de communes Porte de DrômArdèche est compétente en matière de création, extension, gestion et entretien des zones d'activités intercommunales.

Par une délibération du 18 mai 2017, elle a approuvé son schéma des zones d'activités. Au sein de ce schéma, le grand Parc d'activités AXE 7 Sud Lyon (anciennement dénommé PANDA) est référencé comme un pôle économique majeur d'intérêt métropolitain, reconnu comme tel par le SCOT des Rives du Rhône et inscrit dans la Stratégie Régionale de Développement Economique et Innovation de la Région Auvergne Rhône Alpes. Ce Parc, développé dès les années 1990 sur les communes d'Albon, Anneyron et Saint-Rambert d'Albon, accueille à ce jour une trentaine d'entreprises.

Aujourd'hui, face à la saturation du foncier économique au niveau local mais aussi au niveau de la métropole lyonnaise, la Communauté de communes Porte de DrômArdèche est confrontée à plusieurs enjeux sur ce Parc :

- Un enjeu d'attractivité : avec l'ouverture du nouveau demi-échangeur sur l'A7 sur la commune de Saint-Rambert d'Albon, à horizon 2025, l'accessibilité et l'attractivité du site Axe 7 seront encore renforcées
- Un enjeu foncier : face à l'augmentation significative des demandes de foncier économique pour répondre aux besoins des entreprises, la Communauté de communes ne dispose plus d'offre suffisante pour permettre une implantation et un développement de grandes et moyennes entreprises, pourvoyeuses d'emplois et de valeur ajoutée.
- Un enjeu de cohérence d'ensemble : ce Parc s'étant développé « au fil de l'eau » depuis une trentaine d'années, il y a eu une multiplication des initiatives privées et l'apparition d'installations « aléatoires » (mitage d'entreprises) que la Communauté de communes souhaite éviter pour l'avenir.

Pour répondre à ces enjeux, la Communauté de communes a décidé d'engager des études préalables pour définir la faisabilité et les conditions de mise en œuvre d'une opération d'extension du Parc AXE 7 sous forme de ZAC, sur les communes d'Anneyron et Saint-Rambert d'Albon. Elle a également ouvert des discussions avec les services de l'Etat et la Chambre d'Agriculture pour coconstruire un périmètre de projet cohérent, et a obtenu en janvier 2021 un arrêté préfectoral actant une zone d'aménagement différé (ZAD) sur l'ensemble du périmètre d'extension d'Axe7.

Ainsi, l'opération d'extension du Parc Axe 7 aura lieu en 2 phases successives sur un périmètre d'environ 115 ha :

- La première phase d'aménagement de 70 ha environ, est prévue sur le secteur Fouillouses à Saint Rambert d'Albon et sur le secteur Berne à Anneyron, et pourrait démarrer dès 2024
- La seconde phase de 45 ha environ, concernera les secteurs Fouillouses et le Creux de la Thine à Saint Rambert d'Albon et le secteur des Grands Champs à Anneyron, et pourrait démarrer dès 2026, ou une fois la commercialisation de la 1^{ère} phase achevée.

A travers l'extension et l'aménagement du Parc Axe 7, ce sont 1500 à 2500 emplois directs supplémentaires qui pourront être générés, via l'accueil d'entreprises industrielles, logistiques ou de services à l'industrie.

L'extension du Parc AXE 7 étant un projet majeur pour le territoire, la collectivité souhaite en faire un parc d'activités économiques à haute valeur ajoutée : qualité, respect du socle paysager, services aux entreprises et accessibilité seront au cœur de sa stratégie d'aménagement.

Ce parc sera conçu comme un quartier connecté à son environnement naturel, urbain et social. Il croisera les enjeux économiques, urbains, paysagers, architecturaux et environnementaux, tant à l'échelle du territoire, qu'à celle du Parc lui-même et à celle du lot :

- La stratégie d'aménagement et de services du Parc sera guidée par la prise en compte de l'environnement et du développement durable, pour assurer une gestion durable : favoriser le développement économique des entreprises implantées, prévenir les impacts sur l'environnement des aménagements du parc et aider les entreprises à en faire de même, faciliter l'accès à l'emploi pour tous avec un dispositif de mise en relation entre les entreprises et les demandeurs d'emploi (Objectif Emploi), favoriser l'économie circulaire (gestion des déchets, etc.), et proposer un accompagnement des entreprises pour optimiser leur consommation foncière et leur consommation énergétique. Une certification du type « HQE Aménagement » sera visée.
- Porte de DrômArdèche souhaite enfin développer les services aux entreprises pour renforcer l'attractivité du site : plusieurs thématiques sont actuellement à l'étude (mobilités, restauration, accueil, équipements mutualisés, stationnements, loisirs, garde...).

2. La procédure de concertation préalable à la création de la ZAC

Pour mener à bien ces objectifs, et compte tenu de l'ampleur de l'opération d'aménagement, il apparaît opportun d'envisager la création d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), une fois précisés notamment le périmètre opérationnel, les éléments de programme et les besoins en équipements publics.

Préalablement à la création de la ZAC Axe 7, en application des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, il convient d'engager la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et toutes autres personnes concernées.

A. Objectifs de la concertation

Cette concertation a pour objet d'assurer l'information du public, de recueillir les avis et observations des habitants, riverains, associations locales et autres parties prenantes, pour permettre à ceux-ci une meilleure compréhension et appropriation du projet, et pour permettre à la Communauté de communes Porte de DrômArdèche d'affiner au mieux son projet d'aménagement, en fonction de l'intérêt général.

B. Périmètre d'intervention

Le projet de périmètre soumis à concertation est annexé à la présente délibération.

C. Modalités de la concertation

Conformément aux dispositions des articles L.103-3 et L.103-4 du Code de l'urbanisme, la concertation restera ouverte jusqu'à la création de la ZAC, et ses modalités sont librement définies par l'organe délibérant de la collectivité.

A ce titre, les modalités prévues de concertation préalable sont les suivantes :

- Mise à disposition du public pendant une durée de deux mois, à compter du 12 avril 2021 et jusqu'au 11 juin 2021, d'un dossier et d'un registre destiné à recueillir les observations du public, au siège de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche et dans les Mairies d'Albon, Aneyron et Saint-Rambert d'Albon, aux horaires d'ouverture habituels. Ce dossier et ce registre seront également disponibles au format numérique sur le site internet de la Communauté de communes : <https://www.porte-de-dromardeche.fr>, jusqu'à l'adoption du dossier de création de la ZAC,
- Organisation d'au moins une réunion publique, qui se tiendra le 17 avril 2021 au matin en salle des fêtes d'Albon,
- Organisation d'au moins une exposition publique au siège de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche,
- Tenue d'au moins 3 permanences techniques d'une demi-journée.

Les dates de mise à disposition du dossier auprès du public et la réunion publique seront confirmées via une publication dans un journal local à minima, et sur le site internet de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche, ainsi que les dates et lieux des permanences.

En cas de situation exceptionnelle (renforcement des interdictions de rassemblements liées aux conditions sanitaires, etc) ne permettant pas l'organisation de rassemblements publics, la Communauté de communes se réserve la possibilité de mettre en œuvre, par des moyens numériques appropriés, certaines modalités de la concertation : réunion publique et permanences au format visio-conférence par exemple, prise de RDV individuels, permanences téléphoniques, etc.

D. Contenu du dossier de concertation

Le dossier de concertation comportera a minima :

- La présente délibération,
- Un plan de situation,
- Un plan du périmètre étudié,
- Une notice explicative fixant les objectifs du projet,
- Un registre destiné à recueillir les observations du public.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **APPROUVER les objectifs du projet ci-dessus indiqués et l'intention de créer une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) AXE 7 sur les communes d'Aneyron et Saint-Rambert d'Albon,**
- **APPROUVER les modalités de concertation telles que définies ci-dessus**

Délibération N° 2021_03_25_19

Objet : 5-7-MOB – Position sur la prise de compétence mobilité

Rapporteur : Jérôme CAIRE

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 (LOM) offre l'opportunité aux communautés de communes qui le souhaitent de se doter de la compétence mobilité pour devenir Autorité Organisatrice de la Mobilité locale (AOM). La Région reste AOM Régionale.

Il s'offre ainsi trois scénarii à la collectivité :

1. Prise de compétence sans transfert des services régionaux :

Ce scénario sécurise davantage les services sortants et entrants, ainsi que l'évolution des charges du transport scolaire, mais introduit une complexité dans la gouvernance qui risque d'impacter la cohérence des services. De plus, la charge pour le budget général de la Communauté de Communes devient conséquente.

2. Prise de compétence avec transfert des services régionaux :

Ce scénario place l'intercommunalité en position de pleine responsabilité, avec un potentiel fiscal qui lui permettrait d'assumer partiellement cette charge. Toutefois, le financement pèsera essentiellement sur les employeurs du territoire, et une part significative de cet effort (environ 30 % à moyen terme) ne couvrirait que le maintien des services actuels. De plus, la structuration de la mobilité sur le territoire supposera une coopération constructive avec la Région pour la prise en charge des déplacements sortants et entrants et le renforcement de l'équipe.

3. Pas de prise de compétence par l'intercommunalité :

Ce scénario paraît équilibrer de façon satisfaisante les risques et les opportunités pour la Communauté de Communes. Il suppose un engagement du budget principal et de se doter des moyens d'ingénierie nécessaires pour compléter l'appui de la Région en fonction des actions développées. Il permet à la Communauté de Communes le maintien des services de transports existants et l'organisation de nouveaux services dans le cadre d'une coopération avec la Région.

Cette analyse comparative a été conduite en interne avec l'appui d'un bureau d'étude spécialisé INDDIGO, des échanges avec le Vice-Président, de la commission mobilité et des élus et services en charge des mobilités à la Région.

Cette analyse a également été présentée lors de la conférence des maires du 15 mars 2021.

Suite à ces différentes étapes, il est proposé de ne pas prendre la compétence mobilité.

La Région nous propose la signature d'une **convention de coopération en matière de mobilité** pour déterminer le champ d'actions de chacune des parties prenantes sur chaque type de mobilité et de travailler à la complémentarité des actions. Cette convention permet notamment de préciser les engagements de la Région. En parallèle, l'intercommunalité pourra continuer d'agir sur le volet de la mobilité afin de répondre aux besoins locaux et aux spécificités territoriales. Ces actions pourront se poursuivre par la mise en œuvre de convention de délégation de la compétence de la Région vers l'intercommunalité.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **de ne pas prendre la compétence mobilité**
- **d'autoriser le Président à signer la convention de coopération en matière de mobilité avec la Région.**

Délibération N° 2021_03_25_20

Objet : 4-1-RH - Modification du tableau des emplois de Porte de DrômArdèche

Rapporteur : Florent BRUNET

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Il est proposé de supprimer, créer ou modifier le tableau des emplois comme suit :

- 1- Pour l'ouverture du Centre de Santé :** il est proposé de créer les postes suivants. Ces postes seront pourvus au fur et à mesure des recrutements.
- Quatre emplois de médecins généralistes territoriaux hors classe à temps complet sur le cadre d'emploi des médecins territoriaux
 - Un emploi d'infirmier territorial en soins généraux de classe normale à temps complet sur le cadre d'emploi des infirmiers en soins généraux
 - Un emploi d'orthophoniste de classe normale à temps complet sur le cadre d'emploi des orthophonistes territoriales
 - Un emploi de sage-femme de classe normale à temps complet sur le cadre d'emploi des sages-femmes territoriales
 - Deux emplois de secrétaire à temps complet sur le grade des adjoints administratifs
 - Un emploi de responsable du centre de santé sur le grade de Cadres Supérieurs de Santé à temps complet

2- Pour le pôle service à la population et notamment pour les crèches : il est proposé de faire les ajustements nécessaires pour prendre en compte :

- L'augmentation du nombre de places d'enfants sur la nouvelle crèche de St Rambert, nécessitant un ajustement du personnel et permettant de proposer à des agents volontaires de passer sur un temps plein
- La pérennisation des postes du pool de remplacement (aujourd'hui en partie sur des postes occasionnels),
- La mise en adéquation entre les cadres d'emploi et les agents en poste au fur et à mesure des mobilités, des avancements, ...
- De supprimer un poste d'attaché et de créer un poste de rédacteur suite au remplacement de la chargée de mission culture suite à sa mobilité

Il est donc proposé de **supprimer** les postes suivants (8 postes)

- Un emploi d'adjoint d'animation à 17h50
- Trois emplois d'adjoint d'animation à 28h
- Un poste d'auxiliaire puériculture à 21h
- Un poste d'adjoint technique à 24.50
- Un poste d'adjoint technique à 15h00
- Un poste d'attaché à temps complet à 35h

Et de **créer** les postes suivants (9 postes)

- 2 emplois d'adjoint d'animation (échelle C1) à temps complet
- 4 emplois d'auxiliaire puériculture principal de 2ème classe à temps complet
- 1 emploi d'auxiliaire puériculture principal de 1ère classe à temps complet
- 1 emploi d'infirmier en soins généraux à temps complet
- 1 poste de rédacteur à temps complet

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **MODIFIER le tableau des emplois comme indiqué ci-dessus.**
- **d'adopter le tableau des emplois de la collectivité**
- **de DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget de la collectivité**